

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1<sup>er</sup> décembre 2021

Date d'affichage 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL\_21\_12\_07\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ESCAL ET DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** l'opération engagée visant à mettre en valeur le site ainsi que le bâti ancien et patrimonial,

**Considérant** qu'il est nécessaire de proposer un établissement répondant aux obligations réglementaires en matières de sécurité et d'accessibilité,

**Considérant** la nécessité de procéder à des améliorations fonctionnelles et contemporaines,

**Considérant** que la collectivité est accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en la personne du cabinet CDC Conseil, représenté par Monsieur HUAULME,

**Considérant** que l'opération pourrait s'élever à 2 910 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'opération du projet de réhabilitation des bâtiments de l'ESCAL et de l'école de musique,

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

**ATTESTE :**

- De l'inscription du projet au budget 2022,
- De l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- De la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**DEMANDE DE FINANCEMENT (DETR - DSIL)**  
**BATIMENT ESCAL - ECOLE DE MUSIQUE**  
**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES	Montant total HT	Montant éligible			RECETTES	
		DETR	DSIL	NCR		
<b>Opération</b>	<b>2 910 000,00 €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>	<b>2 210 000,00 €</b>	<b>2 190 000,00 €</b>	<b>SUBVENTIONS/DOTATIONS</b>	<b>1 775 000,00 €</b>
Montant Travaux	2 400 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	2 000 000,00 €		
Montant acquisition foncière	110 000,00 €		110 000,00 €			
Montant honoraires	400 000,00 €		400 000,00 €	190 000,00 €	Etat (DETR)	500 000,00 €
					Etat (DSIL)	500 000,00 €
					Conseil Régional	600 000,00 €
					Conseil départemental	150 000,00 €
					Fonds de concours CCHS	25 000,00 €
	<b>total HT</b>				<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>	<b>1 135 000,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 910 000,00 €</b>				<b>MONTANT TOTAL RECETTES</b>	<b>2 910 000,00 €</b>

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**